CALENDRIER 2027

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

ANDENNE

bep — Une Équipe, des Idées, un Futur

Tableau 2027 des collectes

0 Jour de passage inhabituel | Déchets ménagers résiduels & déchets organiques | Papiers & cartons | PMC | Encombrants

ANDENNE, BONNEVILLE, COUTISSE, LANDENNE, MAIZERET, NAMECHE, SCLAYN, SEILLES, THON, VEZIN

Toutes les collectes ont lieu **le jeudi (jour de passage inhabituel le samedi*)**

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22, 29	13, 20, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28	4, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30
	7, 21	4, 18	4, 18	1, 15, 29	13, 27	10, 24	8, 22	5, 19	2, 16, 30	14, 28	13, 25	9, 23
	28	25	25	22	20	17	15	12	9	7	4	2, 30

La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au **081/26.04.00**. Infos: www.laressourcerie.be

Collectes 2027 dans les recyparcs: Vélos: samedi 17 avril **Jouets:** samedi 9 octobre

DATES DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE VOTRE RECYPARC

Vendredi **01/01/2027**, Samedi **02/01/2027**, Samedi **01/05/2027**, Jeudi **06/05/2027**, Mercredi **21/07/2027**, Jeudi **07/10/2027**: Journée des préposés, Jeudi **11/11/2027**, Vendredi **24/12/2027**: Fermé à partir de 12h, Samedi **25/12/2027**, Vendredi **31/12/2027**: Fermé à partir de 12h

CONSIGNES GÉNÉRALES pour une bonne collecte des déchets.

HORAIRES

Sortez vos déchets **avant 6h** le matin du jour de collecte **ou la veille au soir après 18h.** Attention, en juin, juillet et août,en cas de fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.

INTEMPÉRIES

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont parfois dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.

DÉCHETS COUPANTS

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant ou dérogatoire, **emballez les déchets coupants dans du papier journal,** de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.

POIDS MAXIMUM

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser **15 kg**. Le poids des conteneurs de 140 litres ne doit pas dépasser **70 kg** et ceux de 240 litres **110 kg**.

DÉPÔTS

Faites en sorte que votre conteneur à puce, vos papiers-cartons, vos sacs organiques et vos sacs PMC soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut. **En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible au camion de collectes.**

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs de déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

OÙ SE PROCURER LES SACS ?

Les sacs réglementaires pour les déchets organiques et PMC sont vendus au Guichet des Finances (situé au rez-de-chaussée du Centre Administratif, place du Chapitre 7 à Andenne), dans les complexes sportifs et les commerces de l'entité. Utilisez uniquement les sacs réglementaires !

UN SOUCI DE COLLECTE ?

Consultez prioritairement notre site **bep-environnement.be** ou appelez le **081/718.211**

LE SAC **PMC**

EMBALLAGES EN PLASTIQUE


Bouteilles


Flacons


Capsules de boissons


Barquettes et raviers


Pots et tubes


Sacs et sachets


Films

EMBALLAGES MÉTALLIQUES


Canettes et boîtes de conserve


Barquettes et raviers


Aérosols


Capsules de boissons


Couvercles, bouchons et capsules

CARTONS À BOISSONS



INTERDIT



N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs (laissez-les en vrac).

N'accrochez rien à l'extérieur du sac.



INTERDIT DANS LE SAC PMC

DIRECTION **RECYPARC**

Les batteries et piles



Les appareils électr(on)iques (incl. Vapes, smartphones, ...)



Les bonbonnes de gaz



Les emballages avec bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"



Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants



Les emballages durs avec une contenance supérieure à 8 L

Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone

La frigolite



Autres objets :



DIRECTION **ORDURES MÉNAGÈRES**



CONSIGNES À SUIVRE

Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles, remettez le bouchon.



Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac PMC.



Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.

LES DÉCHETS **ORGANIQUES**

DÉCHETS DE CUISINE



Marc de café et sachets de thé, épluchures et coquilles, aliments périmés.

PETITS DÉCHETS DE JARDIN



Herbes, plantes d'appartement, fleurs fanées, déchets végétaux de jardin.

AUTRES DÉCHETS



Cartons de surgelés, bâtons de glaces (genre frisco), essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier, litières biodégradables, cartons alimentaires souillés.

CONSIGNES À SUIVRE

Attention, n'achetez pas n'importe quels sacs... **Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP** bien triés sont collectés !
Retrouvez les conseils d'utilisation et la liste des points de vente des sacs biodégradables sur **www.bep-environnement.be**
Les emballages en **plastique** n'ont pas leur place dans le sac organique.

INTERDIT


Langes


Sac d'aspirateur


Litière minérale


Coton-tige


Protection hygiénique


Cendres froides de bois non traité

DIRECTION **ORDURES MÉNAGÈRES**



DIRECTION **SAC PMC**



DIRECTION **RECYPARC**

LES BULLES À **VERRE**



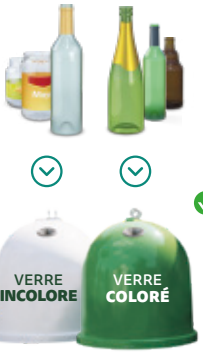

Le verre coloré et incolore ont chacun leur place.

INTERDIT DANS LES BULLES


Couvercle en métal


Capsule


Couvercle en plastique


Porcelaine


Miroir ou verre plat cassé


Néon et ampoule


Bouchons en liège

Opaline


Cristal


Le verre résistant aux hautes températures

PLUS DE PLACE DANS LES BULLES ?

- Rendez-vous vers d'autres bulles à verre ou au recyparc. Trouvez toutes les bulles et recyparcs sur **l'app Recycle !** ou sur **www.bep.environnement.be**
- Appelez les services de collecte au **081/718.211** pour signaler le problème.
- **N'abandonnez pas vos bouteilles aux pieds des bulles. Les dépôts clandestins autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme une infraction environnementale passible de poursuites administratives et judiciaires.**

CONSIGNES À SUIVRE

Séparez le verre incolore du verre coloré.
Bien vider et enlever les **couvercles** et **bouchons**.

LES **PAPIERS-CARTONS**



EN PORTE-À-PORTE OU AUX RECYPARCS

INTERDIT

PAPIERS

Papiers propres et non souillés.



CARTONS

Cartons propres, non souillés et aplatis.




Film et sac en plastique


Sac de ciment


Papier peint

- DIRECTION **DÉCHETS ORGANIQUES**
- DIRECTION **SAC PMC**
- DIRECTION **ORDURES MÉNAGÈRES**
- DIRECTION **RECYPARC**

CONSIGNES À SUIVRE

Vos papiers-cartons **ne peuvent pas être présentés en vrac**; mais rangés dans une boîte en carton résistante ou dans le conteneur jaune ou à couvercle jaune.
N'utilisez **pas de contenant en plastique** pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.
N'utilisez **ni bandes adhésives ni sacs en plastique.**
Les conteneurs papiers-cartons doivent être sortis **uniquement lorsqu'ils sont pleins.**

ANDENNE S'ENGAGE

dans un programme d'actions pour tendre vers le **zéro déchet !**

GUIDE DE TRI EN LIGNE

Pour toutes questions relatives au tri des déchets consultez notre guide de tri sur :
www.bep-environnement.be/collectes-tri-des-dechets/guide-du-tri

SERVICE POPULATION ET ÉTAT CIVIL

Du lundi au vendredi, tous les matins, de 8h30 à 12h SANS rendez-vous.
Les lundi et mardi, de 13h à 16h, SANS rendez-vous.
Le mercredi de 13h à 19h SUR rendez-vous en réservant son créneau horaire en ligne.

QUI CONTACTER

POUR DES QUESTIONS RELATIVES AU(X)

Ramassage et défaut de collecte :
BEP Environnement : 081/718.211 - environnement@bep.be
www.bep-environnement.be/collectes-tri-des-déchets

Poubelles à puce (factures/étiquettes/puces) :
085/84.96.30 - poubelles@ac.andenne.be

LE GRAND NETTOYAGE

Du jeudi 1er au dimanche 4 avril 2027
Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur **www.bewapp.be**

CALENDRIER EN LIGNE

Consultez à tout moment le calendrier en ligne sur **bep-environnement.be**

Be WaPP

POINT DE CONTACT SUREMBALLAGE

Suremballage en vue ?

Pour plus d'informations, consultez le Point de contact Suremballage. C'est ainsi que nous réduisons les déchets ensemble !

INFOS SUR LE TRI ET LE RECYCLAGE : **fostplus.be** ou **trionsmieux.be**



Téléchargez gratuitement l'app Recycle!

- Toujours avoir le calendrier de collecte à portée de main.
- Recevoir les rappels de collecte.
- Tout savoir sur le tri des déchets.
- Connaître la localisation des bulles à verre et des recyparcs.

bep Une Équipe, des Idées, un Futur

VILLE D'ANDENNE

Administration communale d'Andenne
Centre Administratif
Place du Chapitre, 7 – 5300 Andenne
andenne.be

Fostplus

Editeurs responsables: Renaud Degueldre - Directeur Général du BEP - Av. Sergent Vrithoff, 2 à 5000 Namur • L. Spaan - Fost Plus asbl - Kouterveldstraat 2, 1831 Diegem - (à partir du 01.01.2027) • 2027 • Imprimé sur papier 100% recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique.